



Régularisation de mon futur époux

Par **lila**, le **03/05/2011** à **22:01**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des renseignements sur la régularisation de mon futur époux. Il est entré régulièrement en France avec un visa court (visa étudiant) son visa est expiré depuis 5 ans. Je voudrais savoir si on se marie et que je dépose un dossier à la préfecture est-ce qu'il devra retourner dans son pays d'origine. En sachant également qu'il travaille, il a un CDI et donc déclarer à l'URSSAF, il paie ses impôts, a son numéro de sécurité sociale.

J'aimerais connaître les démarches à effectuer et les risques qu'il peut y avoir.

Merci de votre aide

Par **chatona**, le **04/05/2011** à **09:24**

Bjr après le mariage il faut 6 mois de vie commune et prouver vos 6 mois avec facture EDF, télécom, bref tout ce qui prouve que vous vivez ensemble même en dehors du mariage mais j'ai une question votre mari travaille légalement avec quels papiers ? merci de me répondre

Par **lila**, le **04/05/2011** à **12:41**

Bonjour,

Merci de votre réponse. Il a juste un permis de travail mais il a aucun titre de séjour, son employeur l'a déclaré à l'URSSAF, sécu, impôts. Justement son employeur à

déposé un dossier de régularisation par le travail. Mais il lui a été refusé. Est ce que la régularisation par la mariage est sur à 100%. Merci de votre aide.

Par **chatona**, le **04/05/2011** à **19:09**

normalement oui mais c'est long très long de la procédure et long tout dépend des préfetures mes les lois sont les mêmes marié vous si vous êtes sûr de le vouloir ensuite ça sera plus simple et vu qu'il travaille ça va aider son dossier bon courage!

Par **lila**, le **04/05/2011** à **19:54**

Bonjour,

quand vous dites la procédure est longue vous savez pas combien de temps. Connaissez vous des personnes qui ont eu le même cas que moi.
Je vous remercie de vos informations.

Par **mimi493**, le **04/05/2011** à **19:54**

Quelle est votre nationalité ?

Par **lila**, le **05/05/2011** à **10:30**

Je suis de nationalité française.
Merci.

Par **yayama1967**, le **05/05/2011** à **12:01**

salut!
si il est algérien, ça pose aucun problème (accords franco-algérien).

Par **mimi493**, le **05/05/2011** à **13:16**

Il faut que
- il soit entré régulièrement en France (et le prouve, en produisant le passeport où il y a le visa et éventuellement le passeport d'après "sans trou", qu'il n'est jamais ressorti de France après l'expiration de son visa)

- que vous puissiez prouver 6 mois de vie commune (avant ou après le mariage)

Par **lila**, le **05/05/2011** à **15:06**

Il est de nationalité marocaine.

Merci de vos informations, j'ai just peur des risques que sa peut prendre et qu'il retourne au pays se qui serait très difficil pour nous d'être séparé.

Par **lila**, le **05/05/2011** à **15:11**

Il est rentré régulièrement avec un visa et depuis il n'a jamais quitté la france. Pour les preuves de vie commune il n' y a pas de souci.
merci

Par **khadidja**, le **27/06/2011** à **00:29**

salam 3alaik

voila je souhaite avoir des info svp sur mon future marie

qui es rentrée en france par l' espagne,
il ne dépose d' aucun papier ni visa,ni passeport

juste un récipéci d' espagne mais il est plus valide

donc j aimerai savoir commen fair pour le régulariser??
on souhaite se marier en france et faire l' act de mariage en france

sil vous plai besoin de vouuuuuuuuuuuuu!

urgennnnnnnnnnn!!!!

merciiiiiiiiiiii;

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **03:31**

S'il est entré illégalement en France, il devra retourner dans son pays pour avoir le visa long séjour "conjoint de Français" si vous êtes Française.

Si vous êtes étrangère, vous devrez faire la procédure de regroupement familial et il devra retourner dans son pays en attendant que vous ayez l'autorisation

Par **khadija**, le **27/06/2011** à **12:45**

ah ok

il est obliger de retourner au pays??

mais il risque quelque chose du fait k' il soi venu éligalement ???

mercii beaucoup en tous pour vos infooooo.

Par **khadidja**, le **30/06/2011** à **00:32**

bonsoir

alor vous avez c' est il risque quelque chose ou pas ????????

merciiii beaucouppppp

Par **mimi493**, le **30/06/2011** à **02:38**

Il risque l'expulsion

Par **victime01**, le **02/08/2011** à **17:07**

qu'il se marie au bled pour avoir visa long sejour puisque qu'il est rentré sans visa NB:faut jamais dire qu'il a été un jour sur le territoire français si non c mort, suite à des effets reel